



RECHERCHE :

Un brouillon inacceptable

Le monde de la Recherche a connu le printemps dernier une mobilisation d'une exceptionnelle ampleur. Les chercheurs, les ITA, les jeunes, les moins jeunes, les grands noms comme les anonymes, les non syndiqués comme les militants, tous ont été concernés de près ou de loin par cette immense exigence : la recherche doit survivre et, dotée des moyens nécessaires, doit être au service de la société.

Une des caractéristiques de ce mouvement fut aussi d'interpeller la société appelée à prendre conscience de l'enjeu majeur que constitue un appareil de recherche moderne et performant, par des retombées de progrès.

Et nous voilà en possession d'un **projet de loi d'orientation et de programmation** de la recherche et de l'innovation, qualifié de « brouillon » par le ministre d'Aubert, et qui pourtant est d'une clarté consternante.

Rien qui corresponde aux aspirations et exigences portées par le débat et les luttes. Rien d'acceptable !

Le privé par tous les bouts

La mise en place de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) répond à l'objectif de faire de la recherche d'excellence et de la valorisation industrielle. Mais au cas présent, il s'agit de mettre les

établissements en concurrence, sous couvert de compétitivité. Pour continuer le désengagement de l'Etat et pour assurer le financement des PRES par les entreprises, il serait fait une large place au crédit d'impôt.

En résumé les PRES constituent un outil de pilotage de la recherche par les entreprises et traduisent une volonté de spécialisation des territoires qui conduit tout droit à l'éclatement des universités et des organismes publics de recherche.

Ces PRES seraient gérés par des Établissements Publics de Coopération Scientifique (EPCS), jouissant d'une gestion et d'une comptabilité privées : la lucrativité y sera la règle. Cerise sur le gâteau, les EPCS pourraient recruter sur leurs ressources propres du personnel de droit privé, à côté des précaires de droit public déjà connus : CDD, post-doctorants, etc...

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) sur statut d'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) serait chargée d'accorder des crédits aux projets d'excellence, surtout sous la forme de crédits incitatifs au détriment de crédits récurrents pour les laboratoires.

Le projet prévoit d'instituer auprès du 1er ministre un Haut Conseil de la Recherche et de l'innovation (HCRI) composé de 10 membres issus du monde de la recherche et 10 chefs d'entreprise, afin de proposer une stratégie nationale de recherche (publique et privée).

Aucune réponse pour les personnels

Concernant les propositions faites pour les doctorants et post-docs, aucune d'elles ne répond à l'exigence d'un statut de salarié pour les doctorants, ne met fin au système des libéralités et n'apporte de véritable solution aux problèmes posés.

En l'état, le principe de CDD ne fait qu'éloigner encore la date du recrutement de l'obtention de la thèse alors que, de l'avis de tous, cette période devrait être réduite au maximum.

Enfin, pour accompagner la réforme de l'évaluation, le projet introduit le salaire au mérite et instaure la compétition entre les personnels via essentiellement la modulation des primes. Cette profonde réforme du système de rémunération des agents publics (déjà à l'œuvre dans d'autres services publics) va de pair avec la culture de projets et les contrats d'objectifs collectifs ou individuels.

Rien, dans ce projet, ne permet d'envisager des réponses à ce qu'ont porté et que portent les luttes, à savoir une politique ambitieuse et cohérente de recherche publique, ancrée sur des moyens stables et des créations d'emplois, pour répondre aux besoins sociaux et assurer l'avenir économique de notre pays.

LE SITE INTERNET DE L'UGFF ?

www.ugff.cggt.fr